

Entreprises de la grande distribution généraliste

- **Auchan**
- **Carrefour**
- **Casino**
- **Cora**
- **E. Leclerc**
- **Intermarché / Les Mousquetaires**
- **Monoprix**
- **Système U**

Des engagements, mais une mise en oeuvre balbutiante

Carrefour collabore avec la société civile, par son travail de vérification avec la Fédération Internationale des Droits de l'Homme*, mais pas avec les syndicats ou les associations de consommateurs. Reste que pour prétendre être leader de la distribution sur tous les plans, y compris sur celui de la qualité sociale, Carrefour devra sérieusement progresser sur ses pratiques.

Casino donne des signes d'ouverture au dialogue, mais n'est pas encore passé aux actes. Attention toutefois que son rapprochement, positif, avec Amnesty International* ne se fasse pas au détriment de la concertation avec les autres parties prenantes !

Auchan, après s'être investi de façon prometteuse sur la question sociale, continue à faire marche arrière : réduction des engagements sur son code de conduite, interruption des relations avec la société civile, refus d'être transparent... Ce qui explique sa chute dans le classement.




Concernant Intermarché et Monoprix, le constat est récurrent : codes incomplets, contrôles superficiels... le tout accentué par une regrettable opacité sur des informations, il est vrai, peu flatteuses.

Le règne de l'opacité









Pourquoi les enseignes Système U et E.Leclerc ne disent-elles rien sur leurs éventuelles initiatives pour améliorer les conditions sociales dans leurs filières d'approvisionnement ? Ne font-elles rien ou alors si peu qu'elles craignent de se discréditer en rendant ces informations disponibles ?

Quant à Cora, l'enseigne se situait auparavant au même niveau que Casino du fait qu'elles partageaient la même centrale d'achat. Depuis que Cora en a créé une nouvelle, les initiatives ont-elles été poursuivies ou stoppées brutalement ? Le refus de transmettre des informations sur la question laisse craindre le pire...




AUCHAN

Légende :  Informations documentées par l'entreprise  Informations mentionnées par l'entreprise  Informations collectées par une autre source





PRATIQUES

-  Un Comité éthique, composé de 5 personnes, existe depuis 1994. Il travaille sur le commerce éthique et les droits de l'homme depuis janvier 2001.
-  Auchan est membre du groupe Éthique Sociale de l'AFNOR*.
-  Auchan n'a pas renouvelé son contrat de partenariat spécifique avec le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* depuis 2002.
-  A notre connaissance, Auchan ne collabore avec aucune organisation (ONG*, associations, syndicats) pour informer les travailleurs sur les lieux de production
-  De par son engagement dans l'ICS*, Auchan fait réaliser des audits sociaux chez des fournisseurs directs. 25 audits étaient prévus en 2003. Auchan déclare que des plans de soutien et d'actions correctives sont mis en place systématiquement et suivis. Cependant il laisse la responsabilité de la mise en œuvre de ces plans d'actions à ses fournisseurs et n'y participe ni financièrement ni opérationnellement.
-  Si des points de non-conformité à son code sont repérés, Auchan demande au fournisseur d'apporter des mesures correctives. Les responsables commerciaux des bureaux d'achat locaux sont chargés de refaire un audit interne de suivi trois mois après.
-  Des séminaires de formation au nouveau code d'éthique sont dispensés en interne depuis 2002.
-  A notre connaissance la gestion de la qualité sociale dans les filières d'approvisionnement n'a pas influencé les pratiques d'achat d'Auchan (niveaux de prix d'achat, délais de commande).




ENGAGEMENT

-  Depuis janvier 2002, Auchan s'est doté d'un code d'éthique commerciale faisant référence aux conventions de l'OIT*, mais pas à la DUDH. Toutefois, celui-ci ne mentionne plus le revenu minimum vital, contrairement à son code précédent (1997), et les obligations d'application sont concentrées uniquement sur les fournisseurs.
-  Le code d'éthique commerciale est systématiquement annexé aux contrats de référencement et signé par tous les fournisseurs et importateurs.
-  Auchan n'est pas prêt, en 2003, à soumettre la qualité sociale de ses achats à une vérification indépendante par un organisme multipartite.










TRANSPARENCE

-  Auchan publie annuellement un rapport social et environnemental, disponible sur internet.
-  L'enseigne a répondu à certaines sollicitations de consommateurs sur sa gestion de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement. Cependant les réponses apportées reflètent moyennement ses engagements et ses pratiques.
-  A notre connaissance, Auchan n'entretient pas actuellement de relations régulières avec des syndicats internationaux, associations ou ONG* en vue de leur transmettre des informations sur son management de la qualité sociale.
-  Auchan a suivi la recommandation de ICS* de ne pas communiquer directement avec le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* dans la phase de collecte d'informations 2003-2004. La transparence d'Auchan est donc en recul par rapport aux enquêtes précédentes.





CARREFOUR

Légende :  Informations documentées par l'entreprise  Informations mentionnées par l'entreprise  Informations collectées par une autre source







PRATIQUES

-  Carrefour possède une équipe interne spécialisée dans l'appréciation des conditions de travail chez ses fournisseurs. Les engagements de la charte-fournisseur doivent être affichés dans la langue locale sur le site de production.
-  Carrefour est membre du Comité 21* et du groupe Éthique Sociale de l'AFNOR*.
-  Carrefour collabore avec des ONG et des syndicats pour l'information des travailleurs dans 4 pays d'Asie.
-  En 2002, Carrefour a fait réaliser 117 audits sociaux chez des fournisseurs directs.
-  L'équipe interne spécialisée dans l'appréciation des conditions de travail chez ses fournisseurs s'appuie essentiellement sur des audits réalisés par des cabinets externes. Des contrôles inopinés sont également menés par des membres d'ONG* recommandés par la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH)*.
-  Les audits donnent lieu à un suivi selon des plans d'actions correctives proposés par la direction des fournisseurs agréés. Carrefour envisage le soutien d'ONG* locales pour le contrôle des plans d'actions correctives avec les fournisseurs, avec l'aide de la FIDH*. Un premier projet pilote* a été initié au Bangladesh en août 2001.
-  Cependant, Carrefour laisse la responsabilité de la mise en œuvre de ces plans d'actions à ses fournisseurs et n'y participe ni financièrement ni opérationnellement.
-  Toutes les équipes des achats ont reçu une formation sur ces sujets en 2002. Les acheteurs ont pour consigne de ne négocier des contrats d'approvisionnement qu'avec des fournisseurs acceptés par l'équipe interne spécialisée dans l'appréciation des conditions de travail chez ces fournisseurs.
-  A notre connaissance, la gestion de la qualité sociale n'a pas influencé les pratiques d'achat de Carrefour (niveaux de prix d'achat, délais de commande...)


ENGAGEMENT


-  Un code d'éthique fait référence aux conventions de l'OIT*, mais pas à la DUDH. Il couvre l'ensemble des droits économiques et sociaux cités dans le code modèle* du Collectif.
-  Carrefour exige l'engagement de ses fournisseurs en matière de conditions de travail sous la forme d'une charte de 4 pages co-signée avec chaque fournisseur. Mi-2002, 56% des fournisseurs internationaux l'avaient signée.
-  Carrefour se soumet à une vérification du respect de sa charte chez certains fournisseurs par un organisme où il est minoritaire (association INFANS, gérée majoritairement par la FIDH*).
-  Carrefour ne semble pas prêt, en 2003, à soumettre la qualité sociale de ses achats à une vérification indépendante par un organisme multipartite. L'enseigne s'est limitée jusqu'à présent à un système de vérification agréé par une seule ONG*.


TRANSPARENCE

-  Depuis 2001, Carrefour publie un rapport de développement durable et utilise comme référentiel les directives de la GRI* pour la présentation de son rapport annuel.
-  Quelques informations concernant son management de la qualité sociale sont disponibles sur son site internet, comme le rapport de développement durable 2002 et une rubrique démarche éthique et sociale.
-  Carrefour a répondu à certaines sollicitations de consommateurs concernant sa gestion de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement. Les réponses apportées reflètent bien ses engagements et ses pratiques.
-  Carrefour entretient actuellement des relations externes formalisées régulières avec la FIDH en vue d'une concertation sur les questions relatives aux droits de l'homme. Depuis 2001, l'enseigne a également signé un accord-cadre avec le syndicat international UNI* pour veiller conjointement à la bonne application des conventions de l'OIT* sur la liberté syndicale et le droit d'association et de négociation collective (87 et 98) et la non-discrimination des salariés et de leurs représentants (135).
-  Carrefour a réuni, le 30 janvier 2003, 13 représentants de certaines parties prenantes* (organismes de notation sociétale, ONG* environnementales et sociales dont le Collectif, syndicat, association de consommateurs, représentant du gouvernement) pour recueillir leurs commentaires et leurs attentes.
-  Carrefour a suivi la recommandation de l'ICS* de ne pas communiquer directement avec le Collectif dans la phase de collecte d'informations 2003-2004. La transparence de Carrefour est donc en recul par rapport aux enquêtes précédentes.


CASINO


Légende :  Informations documentées par l'entreprise


 Informations mentionnées par l'entreprise


 Informations collectées par une autre source


PRATIQUES

 Depuis 2000, un comité éthique a été créé afin de promouvoir des actions concrètes sur la base de la Charte Éthique Fournisseurs.


 Le groupe Casino s'est doté d'un Comité développement durable fin 2002, composé de 25 experts. Celui-ci élabore les plans d'actions de développement durable et permet de prendre en compte les ambitions, les réalisations et les contraintes du Groupe.


 En septembre 2002, un responsable "éthique sociale" a été recruté au sein de la direction qualité de la centrale d'achat EMC distribution. Il a pour mission notamment de former les acheteurs sur la question de la qualité sociale dans les filières d'approvisionnement.


 Casino est membre du groupe Éthique Sociale de l'AFNOR* et déclare verbalement être membre de l'ORSE* depuis peu.


 En 2002, Casino a fait réaliser 116 audits, dont 33 menés par un cabinet d'audit extérieur. Pour l'année

2003, 37 audits externes ont été effectués. 13 restent à faire pour atteindre l'objectif de 50 audits annoncé dans leur rapport Développement Durable.


 A notre connaissance, Casino ne collabore avec aucune organisation (ONG*, associations, syndicats) pour informer les travailleurs sur les lieux de production.


 En collaboration avec le responsable éthique sociale, les bureaux internationaux sont chargés du suivi des plans d'actions correctifs. La mise en place de tableaux de bord permettant de visualiser la progression des actions menées par le groupe était prévue pour 2002.

 Selon la déclaration commune de l'ICS*, Casino laisse la responsabilité de la mise en œuvre de ces plans d'actions à ses fournisseurs et ne s'y implique ni financièrement ni opérationnellement.


 Depuis septembre 2000, des sessions de sensibilisation à l'éthique


sociale destinées aux acheteurs et aux responsables marketing ont permis de former une centaine de personnes. Un "passeport éthique" ainsi qu'une grille d'évaluation permettent aux acheteurs d'anticiper les risques potentiels par rapport aux critères d'exigence de la charte éthique fournisseurs. En 2002, une seconde phase de formation des acheteurs et des responsables des bureaux internationaux devait avoir lieu au sujet des actions d'amélioration pouvant être mises en place avec les fournisseurs. Lors de leur sourcing*, ils sont désormais chargés de faire connaître les engagements du groupe.

 Le 10 octobre 2003, Casino a signé un protocole d'accord avec la section française d'Amnesty International (AI)*. Cette ONG* devrait participer avec ses spécialistes des pays « sensibles » à la formation des acheteurs.


 A notre connaissance, la gestion de la qualité sociale n'a pas influencé les pratiques d'achat de Casino (niveaux de prix d'achat, délais de commande...)

ENGAGEMENTS


 Depuis septembre 2002, Casino adopte la charte éthique fournisseurs d'EMC Distribution, nouvelle charte fait référence à l'ensemble des conventions de l'OIT* et à certains articles de la DUDH. Néanmoins, elle ne reconnaît pas le droit à une rémunération au minimum vital, se limitant au minimum légal.


 Casino déclare intégrer les critères d'exigence de la charte éthique pour les produits à marque propre dans 100 % de ses contrats de référencement fournisseurs. Cependant le Collectif ne connaît pas la proportion des fournisseurs de marque propre sur l'ensemble de ses fournisseurs, et ne sait pas si une clause sociale est établie dans les contrats de référencement

des autres fournisseurs.


 A notre connaissance, Casino n'est pas prêt, en 2003, à soumettre la qualité sociale de ses achats à une vérification indépendante par un organisme multipartite. Le protocole d'accord signé le 10 octobre 2003 entre Casino et la section française d'AI* ne donne pas mandat à cette ONG* pour la vérification du respect des engagements de Casino.

TRANSPARENCE


 En 2002, Casino a élaboré son premier rapport de développement durable, dans lequel un chapitre est dédié à la responsabilité sociale du groupe vis-à-vis de ses filières d'approvisionnement. Ce rapport est disponible sur son site internet, ainsi qu'un article avec la liste des critères que doivent respecter ses fournisseurs et la présentation du protocole d'accord signé avec Amnesty International (AI)*.


 Casino a répondu à certaines sollicitations de


consommateurs concernant sa gestion de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement. Les réponses apportées reflètent bien ses engagements et ses pratiques.

 Casino a suivi la recommandation de l'ICS* de ne pas communiquer directement avec le Collectif dans la phase de collecte d'informations 2003-2004. La transparence de Casino est donc en net recul par rapport aux enquêtes précédentes.


C O R A


Légende :  Informations documentées par l'entreprise


 Informations mentionnées par l'entreprise

 Informations collectées par une autre source

PRATIQUES


 De part son engagement dans l'ICS*, Cora doit avoir fait réaliser ces derniers mois des audits sociaux chez des fournisseurs directs.


 A notre connaissance, Cora n'est engagée dans aucun espace multipartite de concertation abordant le management de la qualité sociale dans les filières d'approvisionnement.

 Elle ne collabore avec aucune organisation (ONG*, associations, syndicats) pour informer les travailleurs sur les lieux de production.

Aucune autre information ne nous a été fournie sur les pratiques de Cora en matière de gestion de la qualité sociale dans les filières d'approvisionnement.


ENGAGEMENT

 La centrale d'achats de Cora a changé en septembre 2002. La nouvelle centrale d'achats de Cora s'appelle « Provera ».

 Cora déclare posséder un Comité éthique qui travaille à l'élaboration d'une charte éthique interne. Une grille de notation destinée à aider


les acheteurs à évaluer les sites industriels qu'ils visitent est en cours de création.


Aucun document ne nous a été transmis concernant un engagement formel de l'entreprise en matière de qualité sociale dans ses contrats avec ses fournisseurs.


 A notre connaissance, Cora n'est pas prêt, en 2003, à soumettre la qualité sociale de ses achats à une vérification indépendante par un organisme multipartite.

TRANSPARENCE




Cora ne publie sur son site internet aucune information concernant son management de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement.

 Cora a répondu à certaines sollicitations de consommateurs sur la question de la qualité sociale. Il est cependant difficile cette année de dire si ces réponses reflètent moyennement ses engagements et ses pratiques.









 A notre connaissance Cora n'a pas actuellement de relations régulières avec des syndicats internationaux, associations ou ONG* en vue de leur transmettre des informations sur son management de la qualité sociale.

 Cora a suivi la recommandation de l'ICS* de ne pas communiquer directement avec le Collectif dans la phase de collecte d'informations 2003-2004. La transparence de Cora est donc en net recul par rapport aux précédentes enquêtes.




E. L E C L E R C

Légende :  Informations documentées par l'entreprise  Informations mentionnées par l'entreprise  Informations collectées par une autre source




PRATIQUES

-  Les questions relatives à l'éthique sont traitées par le "Comité stratégique", composé de l'ensemble des présidents des 16 coopératives régionales du groupement des magasins Leclerc. Le suivi et la gestion de l'application de la charte relèvent de la responsabilité du service qualité.
-  A notre connaissance, Leclerc n'est engagé dans aucun espace de concertation multipartite abordant le thème de la qualité sociale dans les filières d'approvisionnement.
-  Il ne collabore avec aucune organisation (ONG*, associations, syndicats) pour informer les travailleurs sur les lieux de production.
-  De part son engagement dans l'ICS*, Leclerc doit avoir fait réaliser ces derniers mois des audits sociaux chez des fournisseurs directs.
-  Des plans d'actions correctives sont mis en place pour les fournisseurs qui se sont engagés formellement.
-  Cependant, Leclerc laisse la responsabilité de la mise en œuvre de ces plans d'actions à ses fournisseurs et ne s'y implique pas directement, ni financièrement ni opérationnellement.
-  Des séminaires d'information sont réalisés pour l'ensemble des acheteurs.
-  A notre connaissance, la gestion de la qualité sociale n'a pas influencé les pratiques d'achat de Leclerc (niveaux de prix d'achat, délais de commande...)

ENGAGEMENTS

-  Les engagements de Leclerc sont formalisés par une charte éthique de sa centrale d'achat (2000). Celle-ci ne fait pas référence aux conventions de l'OIT*, ni à la DUDH. De plus, sont absentes les références à la liberté syndicale, à la liberté d'association, au respect
- d'un salaire minimum vital et aux règles sur la durée du temps de travail.
-  Une clause spécifique concernant la qualité sociale est insérée dans les contrats d'approvisionnement.
-  A notre connaissance, Leclerc n'est pas prêt, en 2003, à soumettre la qualité sociale de ses achats à une vérification indépendante par un organisme multipartite.

TRANSPARENCE

- Leclerc ne publie sur son site internet aucune information concernant sa responsabilité sociale vis-à-vis de ses filières d'approvisionnement. Le code de conduite ou la charte ne sont pas accessibles au grand public.
-  Leclerc a répondu à certaines sollicitations de consommateurs concernant sa gestion de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement. Les réponses apportées reflètent moyennement ses engagements et ses pratiques.
-  A notre connaissance, Leclerc n'a pas actuellement de relations régulières avec des syndicats internationaux, associations ou ONG* en vue de leur transmettre des informations sur son management de la qualité sociale.
-  Leclerc a suivi la recommandation de l'ICS* de ne pas communiquer directement avec le Collectif dans la phase de collecte d'informations 2003-2004. La transparence de Leclerc est donc en net recul par rapport aux précédentes enquêtes.

INTERMARCHÉ LES MOUSQUETAIRES

Légende : Informations documentées par l'entreprise

Informations mentionnées par l'entreprise

Informations collectées par une autre source

PRATIQUES

Intermarché a mis en place en 2003 un groupe de travail développement durable, abordant le management de la qualité sociale du groupe.

Intermarché a un référentiel qualité fournisseur qui s'appuie sur les normes de la série ISO 9000*. Celui-ci comprend l'identification et la traçabilité des produits.

A ce jour, Intermarché n'est engagé dans aucun espace de concertation multipartite relatif au management de la qualité sociale dans les filières d'approvisionnement.

A notre connaissance, Intermarché ne collabore avec aucune organisation (ONG*, associations, syndicats) pour informer les travailleurs sur les

lieux de production.

Intermarché contrôle principalement l'application de son code de bonne conduite par le biais d'inspections internes dans ses filières d'approvisionnement.

Les contrôles « qualité générale » comportent une partie sur la qualité sociale.

Intermarché a réalisé 205 audits qualité chez ses fournisseurs en 2002.

En juillet 2003, Intermarché a fait réaliser pour la première fois 1 audit social par un cabinet externe chez un fournisseur de Vétimarché en Inde.

Intermarché avertit les fournisseurs des points de non-conformité mais leur laisse la responsabilité de

la mise en œuvre d'actions correctrices.

Tous les salariés récemment intégrés ont été formés aux nouveaux engagements de l'entreprise.

Les autres acheteurs et personnels des achats en ont été informés. Les acheteurs ont à leur disposition un classement des fournisseurs selon les critères suivants : qualité, social et sécurité.

A notre connaissance, la gestion de la qualité sociale n'a pas influencé les pratiques d'achat d'Intermarché (niveaux de prix d'achat, délais de commande...)

ENGAGEMENTS

Intermarché s'appuie sur un document appelé « code de bonne conduite » précisant ses engagements en matière sociale. Ce document ne fait pas référence de façon générale aux conventions de l'OIT* ni à la DUDH. Il cite un certain nombre de droits mais n'inclut pas les droits relatifs à la non-discrimination, au droit d'association et de négociation collective et à la liberté syndicale.

Depuis 2002, le « code de bonne conduite » est systématiquement inséré aux contrats d'approvisionnement. Il engage aussi les fournisseurs à se préoccuper du respect de ce code chez leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

En 2003, Intermarché a déclaré que 198 fournisseurs, dont tous ses fournisseurs « grand import », ont signé ce code de bonne conduite.

Intermarché n'est pas prêt, en 2003, à soumettre la qualité sociale de ses achats à une vérification indépendante par un organisme multipartite.

TRANSPARENCE

Peu d'informations concernant son management de la qualité sociale sont disponibles sur son site internet (sous la rubrique commerce équitable).

Intermarché a répondu à certaines sollicitations de consommateurs concernant sa gestion de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement. Les réponses apportées reflètent moyennement ses engagements et ses pratiques.

A notre connaissance Intermarché n'a pas actuellement de relations régulières avec des syndicats internationaux, associations ou ONG* en vue de leur transmettre des informations sur son management de la qualité sociale.

Intermarché a établi un dialogue ouvert avec le Collectif lors de la phase de collecte d'informations 2003-2004 et a fourni quelques documents pour appuyer ses déclarations.

MONOPRIX

Légende : ⓘ Informations documentées par l'entreprise



Informations mentionnées par l'entreprise



Informations collectées par une autre source

PRATIQUES

ⓘ Au cœur de son dispositif "développement durable", Monoprix a mis en place une fonction responsable du déploiement d'une politique de traçabilité sociale.

ⓘ Monoprix déclare étudier les conditions d'organisation d'une concertation avec les représentants de la société civile en 2003 et vouloir se rapprocher des collectivités locales ou associations.

ⓘ Membre du Comité 21* et du groupe Éthique Sociale de l'AFNOR*, Monoprix montre une volonté de dialogue avec des parties prenantes comme les ONG*. Néanmoins, sa politique de consultation locale n'est, à ce jour, pas opérante.

ⓘ A notre connaissance, Monoprix ne collabore avec aucune organisation (ONG*, associations, syndicats) pour informer les travailleurs sur les lieux de production.

ⓘ De par son engagement dans l'ICS*, Monoprix doit avoir fait réaliser ces derniers mois des audits sociaux chez des fournisseurs directs. En 2002, Monoprix a effectué 57 audits chez des fournisseurs représentant 80 % de son CA grand import (information certifiée par un organisme de contrôle externe).

ⓘ Les audits donnent lieu à un suivi selon des plans d'actions correctives engagées avec le management des fournisseurs. Les conclusions d'audit ont permis à Monoprix

d'engager 8 actions correctives portant notamment sur les rémunérations, les horaires de travail et l'hygiène/sécurité (information certifiée par un organisme de contrôle externe).

ⓘ Cependant, l'enseigne laisse la responsabilité de la mise en œuvre de ces plans d'actions à ses fournisseurs et ne s'y implique ni financièrement ni opérationnellement.

ⓘ Un total de 22 acheteurs a été formé aux "bonnes pratiques" en matière de traçabilité sociale

ⓘ A notre connaissance, la gestion de la qualité sociale n'a pas influencé les pratiques d'achat de Monoprix (niveaux de prix d'achat, délais de commande,...)

ENGAGEMENTS

ⓘ En 2002, Monoprix fait référence à une norme basée sur la SA8000* et déclare s'appuyer sur les conventions de l'OIT* pour son engagement sur le respect des droits économiques et sociaux.

ⓘ Une charte pour un développement durable (2000) faisait référence à la norme SA 8000*. Cette

norme intègre les conventions de l'OIT* et la DUDH.

ⓘ Le cahier des charges de référencement (2000) ne fait pas référence aux conventions de l'OIT*, ni à la DUDH. Seule la convention interdisant le travail des enfants y est citée. La majorité des droits fonda-

mentaux ne sont pas cités dans les contrats.

ⓘ A notre connaissance, Monoprix n'est pas prêt, en 2003, à soumettre la qualité sociale de ses achats à une vérification indépendante par un organisme multipartite.

TRANSPARENCE

ⓘ Monoprix utilise comme référentiel les directives de la GRI* pour la présentation de son rapport de développement durable, disponible sur internet et pour les clients. Cependant, peu de détails sont développés pour expliciter ses actions en matière de qualité sociale dans les filières d'approvisionnement. Ni le code de conduite ni la charte ne sont accessibles au grand public.

ⓘ Monoprix a répondu à certaines sollicitations de consommateurs concernant sa gestion de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement. Les réponses apportées reflètent bien ses engagements et ses pratiques.

ⓘ A notre connaissance, Monoprix n'a pas actuellement de relations régulières avec des syndicats internationaux, associations ou ONG* en vue de leur transmettre des informations sur son management de la qualité sociale.

ⓘ Monoprix a suivi la recommandation de l'ICS* de ne pas communiquer directement avec le Collectif dans la phase de collecte d'informations 2003-2004. La transparence de Monoprix est donc en net recul par rapport aux précédentes enquêtes.

SYSTÈME U

Légende : Informations documentées par l'entreprise Informations mentionnées par l'entreprise Informations collectées par une autre source

PRATIQUES

- Depuis mai 2002, les questions relatives à l'éthique sont sous la responsabilité du Comité d'Enseignes Groupe. Les actions sont désormais coordonnées par un responsable développement durable.
- A notre connaissance, Système U n'est engagé dans aucun espace de concertation multipartite abordant le thème de la qualité sociale dans les filières d'approvisionnement.
- Les fournisseurs sont avertis des attentes de l'entreprise en matière de qualité sociale dans les filières d'approvisionnement.
- A notre connaissance, Système U ne collabore avec aucune organisation (ONG*, associations, syndicats) pour informer les travailleurs sur les lieux de production.
- Un programme d'audits sociaux a été mis en place avec un cabinet indépendant selon la méthodologie commune au groupe de travail éthique sociale de l'ICS*, sur les activités bazar et textile dans différents pays. 30 audits étaient programmés pour l'année 2002. Système U a identifié différents points de non-conformité chez ses fournisseurs nécessitant des actions de progrès, principalement sur le plan de l'hygiène-sécurité.
- L'enseigne laisse la responsabilité de la mise en œuvre de ces plans d'actions à ses fournisseurs et ne s'y implique ni financièrement ni opérationnellement.
- Les acheteurs des produits bazar et ceux des produits textiles ont suivi en 2002 une session de formation / information sur la qualité sociale.
- A notre connaissance, la gestion de la qualité sociale n'a pas influencé les pratiques d'achat de Système U (niveaux de prix d'achat, délais de commande,...)

ENGAGEMENTS

- A notre connaissance, Système U ne possède pas son propre code de conduite.
- Depuis 1998, Système U a intégré dans ses conditions générales d'achat une clause sociale. En signant un contrat, le fournisseur s'engage à garantir des conditions de travail dignes et à respecter la loi de son pays concernant le travail des enfants, le travail forcé, les conditions d'hygiène et de sécurité. Cependant, aucune référence n'est faite à la liberté syndicale ni au droit à une rémunération minimum vitale. Cette clause donne la possibilité à Système U de réaliser des contrôles inopinés.
- A notre connaissance, Système U n'est pas prêt, en 2003, à soumettre la qualité sociale de ses achats à une vérification indépendante par un organisme multipartite.

TRANSPARENCE

- Système U ne publie sur son site internet aucune information concernant sa responsabilité sociale vis-à-vis de ses filières d'approvisionnement.
- Système U a répondu à certaines sollicitations de consommateurs concernant sa gestion de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement. Les réponses apportées reflètent moyennement ses engagements et ses pratiques.
- A notre connaissance, Système U n'a pas actuellement de relations régulières avec des syndicats internationaux, associations ou ONG* en vue de leur transmettre des informations sur son management de la qualité sociale.
- Système U a suivi la recommandation de l'ICS* de ne pas communiquer directement avec le Collectif dans la phase de collecte d'informations 2003-2004. La transparence de Système U est donc en net recul par rapport aux précédentes enquêtes.